



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement**

**Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales et de
l'immigration**

Paris, le 3 mars 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de sécurisation des voies ferrées :

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Claude GUEANT et Thierry MARIANI
présentent des mesures renforcées de prévention des vols de câbles**

La recrudescence des vols de câbles sur les voies ferrées et sur les lieux de stockage a conduit le gouvernement à demander aux opérateurs RFF et SNCF de renforcer la mise en œuvre de mesures concrètes de protection. Ces vols de câbles affectent gravement le fonctionnement de la signalisation et des installations de sécurité, souvent pendant plusieurs heures, pénalisant la circulation des trains et mettant en cause la sécurité des voyageurs et des agents. En 2010, les vols cumulés de câbles ont coûté un total de 30 M€ à la SNCF et à RFF et provoqué plus de 5 800 heures de retards cumulés dans la circulation des trains.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, **Claude GUEANT**, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration et **Thierry MARIANI**, secrétaire d'État chargé des Transports, **ont présenté aujourd'hui un plan d'investissement de 40 M€ sur 18 mois afin de renforcer la sécurisation des points les plus exposés du réseau ferré national**, mis en œuvre par RFF et la SNCF.

Le plan présenté constitue une intensification très forte des efforts, puisqu'il vient s'ajouter à un programme d'investissement de 12 M€ sur trois ans (2008-2010) pour la protection de l'infrastructure, qui a permis de mettre en sûreté des parcs de câbles, des sous-stations et des postes d'aiguillage. Ce premier programme est aujourd'hui réalisé à plus de 90%.

Les ministres ont souhaité que ce plan s'articule autour de **quatre axes prioritaires** : la protection des voies, la protection des sites, l'innovation technologique, et la surveillance aérienne.

- **Protection des voies en exploitation**

- ancrage et enfouissement des câbles existants dans les zones les plus exposées
- télésurveillance de certaines zones sensibles

→ Coût : 17,2M€

- **Protection des sites sensibles**

- équipement et protection des bâtiments et de leurs abords (sous-station, poste d'aiguillage, parcs de stockage) de dispositifs d'alarme et de télésurveillance.
- installation de clôtures et de systèmes d'éclairage dans l'enceinte des sites
- renforcement de la surveillance des sites par la présence d'agents de la SUGE

→ Coût : 19,5M€

- **Innovation technologique et prévention**

- Marquage des câbles permettant l'identification et la traçabilité
- mise en place d'un dispositif de localisation des points de coupure dans les câbles

→ Coût : 3,3M€

- **Surveillance aérienne des voies**

- depuis le 14 février une convention avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) a été signée pour une surveillance de quatre zones les plus exposées par hélicoptères équipés de moyens de vision nocturne

→ Coût non compris dans le plan

En marge de ce plan, des opérations de contrôle sont mises en place par les forces de sécurité intérieure et de répression des fraudes afin de démanteler les filières d'achat et de revente des métaux.

CHIFFRES CLES

En 2010, 3 200 vols ont été recensés → soit une augmentation de 170 % par rapport à 2009 (1 200 vols)

80 % des vols sont commis sur les lieux de stockage ou sur les chantiers

20 % des vols sont commis directement sur les voies

90 % des vols concerne des câbles en cuivre

Cours du cuivre au 1^{er} janvier 2009 : 2 900 \$ la tonne

Cours du cuivre au 2 mars 2011 : 9 800 \$ la tonne → soit une augmentation de 230 % par rapport à 2009

Contacts presse

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET :
Cabinet de Claude GUEANT :
Cabinet de Thierry MARIANI :

01 40 81 72 36
01 49 27 38 53
01 40 81 77 57